

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

Le Collège communal invite la population à participer à l'ENQUETE PUBLIQUE du Plan Communal de Mobilité de Chastre (PCM) qui se déroulera **du 11 mai au 24 juin 2026 inclus** (45 jours calendriers).

La Région wallonne et la Commune de Chastre ont confié l'étude du PCM **au bureau d'études ICEDD**. **QUATRE PRESENTATIONS PUBLIQUES** sont organisées **en soirée par village**. C'est l'occasion pour le citoyen d'obtenir les explications sur le projet du PCM.

VILLAGES CONCERNÉS	DATES ET HEURES	SALLES	ADRESSES
BLANMONT / CHASTRE	27 mai 2026 20h00	Espace 2000	Rue des Combattants 22
CORTIL - NOIRMONT	01 juin 2026 20h00	Le Tensoul	Rue du Tensoul 9
SAINT-GÉRY / GENTINNES	09 juin 2026 20h00	Les Golards	Rue des Golards 56
VILLEROUX	17 juin 2026 20h00	Salle du Conseil	Avenue du Castillon 71

Mais un PCM qu'est-ce que c'est ?

Le PCM est un **outil stratégique de planification d'une mobilité durable à l'échelle communale**. Il vise l'organisation et la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité aux lieux de vie et d'activité à l'échelle de la Commune, en adéquation avec les options et objectifs généraux du Schéma de Développement Territorial. **Il veut promouvoir une utilisation raisonnée de la voiture individuelle et la valorisation d'une mobilité multimodale**, avec un recours accru aux modes alternatifs à l'autosolisme.

Il propose des mesures et des actions concrètes permettant d'améliorer la mobilité de tous pour les 10 à 15 prochaines années. Il s'inscrit dans l'aménagement du territoire, de la **vision FAST** et du **principe STOP**.

La **vision FAST** 2030 est définie par le Gouvernement wallon. Elle a pour objectif de réduire de plus de 35% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Le **principe STOP** hiérarchise les différents modes de transports : **la priorité est donnée aux modes actifs, puis aux transports collectifs** et enfin à la voiture.

L'étude est subsidiée par la Région à 75%.

Le PCM se déroule en trois phases

- Phase 1 : diagnostic de la situation existante
- Phase 2 : définition des objectifs et des indicateurs, schéma intermodal et propositions de mesures
- Phase 3 : établissement du plan d'actions

Où et quand consulter le projet du PCM ?

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 1er AVRIL 2004. - [Décret relatif à la mobilité durable et à l'accessibilité], art. 18. Le dossier peut être **consulté** :

- Soit **en ligne** via le site internet de la Commune de Chastre : <https://www.chastre.be>
- Soit **en version papier**, à l'Administration Communale de Chastre (service mobilité), **sur rendez-vous**, durant les jours ouvrables **du 11 mai au 27 mai 2026 inclus** :
 - Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à l'exception du lundi 18 mai 2026 jusque 20h00.
 - Les vendredis de 09h00 à 12h00.

Les rendez-vous doivent être demandés par courrier électronique via l'adresse info@chastre.be ou par téléphone au 010/654 496.

- Soit **en version papier, à des fins de consultation**, disponible à l'Administration Communale de Chastre (secrétariat général) **sur rendez-vous**, durant les jours ouvrables **du 28 mai au 24 juin 2026 inclus**. Les rendez-vous doivent être demandés par courrier électronique via l'adresse info@chastre.be
- Soit **via les PRESENTATIONS PUBLIQUES organisées en soirée par village** et dont le détail des réunions est repris également ci-avant.
 - **Blanmont / Chastre : 27 mai 2026**
 - **Cortil – Noirmont : 1^{er} juin 2026**
 - **Saint-Géry / Gentinnes : 9 juin 2026**
 - **Villeroux : 17 juin 2026**

Comment émettre un avis ? (Du 11 mai au 24 juin 2026 inclus)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la **mention : enquête publique relative au PROJET PCM**

- **Par courrier ordinaire** : les observations écrites doivent être datées et signées sous peine de nullité et adressée à l'Administration Communale de Chastre au secrétariat général, avenue du Castillon, 71 à 1450 Chastre ;
- **Par courrier électronique** à l'adresse suivante : info@chastre.be

Fait à Chastre, le 24 avril 2026

La Directrice générale,

Stéphanie VAN MUYLDER

L'Echevine de la Mobilité,

Nathalie LELUBRE

Le Bourgmestre,

Thierry CHAMPAGNE

